



FILIÈRE FRANÇAISE
DE GESTION DES DÉCHETS
DE L'AGRO FOURNITURE



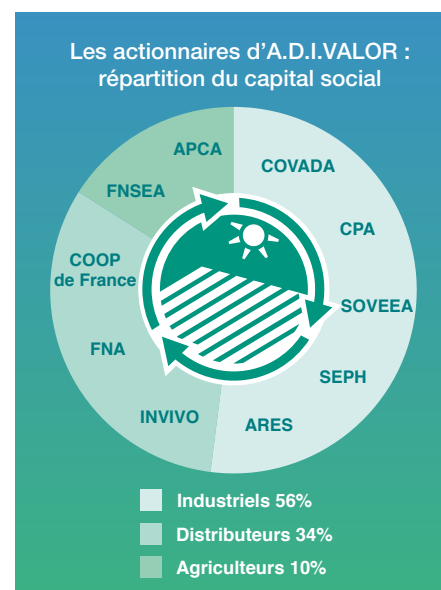
L'éco-organisme de la filière agricole

A.D.I.VALOR est une société privée (Société par Actions Simplifiée), **sans but lucratif** : ses actionnaires s'engagent à réinvestir tout excédent éventuel dans l'activité de l'entreprise.

A.D.I.VALOR définit les modalités techniques de gestion des différents intrants agricoles en fin de vie, du tri chez l'agriculteur jusqu'au traitement final.

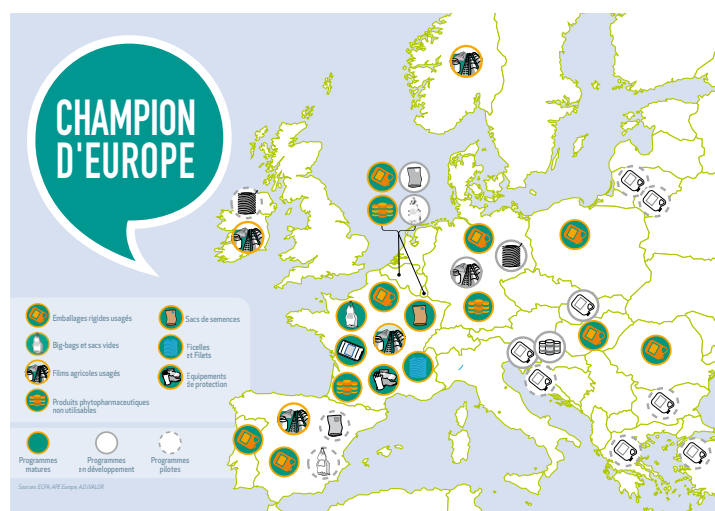
L'éco-organisme accompagne les opérateurs de collecte et les conseille sur l'organisation, en formant les agents de collecte et en proposant des outils de communication et de pilotage. Des soutiens financiers incitent à améliorer la performance des collectes.

A.D.I.VALOR pilote un programme d'études et d'expérimentation qui vise à améliorer l'efficacité de la chaîne d'opération de la préparation chez l'agriculteur jusqu'au recyclage.



En 2015, A.D.I.VALOR a obtenu la certification "ISO 9001 : 2015" pour son système de management de la qualité de ses services.

Cette certification traduit l'engagement d'A.D.I.VALOR à améliorer, en continu, la qualité d'écoute et des services apportés à ses partenaires.



La ferme France exemplaire

La France est aujourd'hui le **seul pays d'Europe** à disposer d'une organisation aussi performante, dédiée à la gestion de la fin de vie de l'ensemble des déchets agricoles. Le savoir-faire de la France fait donc référence, tant au niveau européen que mondial.

Acteurs de l'économie circulaire

En 2017, plus de 65 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés (principalement à base de polyéthylène et polypropylène) ont été recyclés, à **plus de 75% en France**. Plus de **60 000 tonnes d'émission de CO2 ont été ainsi évitées** (soit l'équivalent de 25 000 véhicules pendant 1 an).

Les partenariats engagés avec plus de 110 entreprises de l'environnement, de la collecte au recyclage, ont contribué à l'émergence de **nouvelles unités de recyclage en France**. Ce sont, à la clé, de nouvelles opportunités économiques et la **création d'emplois dans nos territoires**.



principales étapes

juillet
2001

création
d'A.D.I.VALOR
et lancement
du programme emballages
vides de produits
phytopharmaceutiques

mise en place
du programme
d'élimination des PPNU
signature du 1^{er} accord-
cadre avec le Ministère en
charge de l'environnement

2003

2008

lancement
du programme
big-bags et
sacs plastiques
d'engrais
et amendements

démarrage des
programmes
films plastiques
d'élevage et de
maraîchage et
emballages vides
de semences

2009

2010

démarrage
du programme
emballages vides
de produits d'hygiène
de l'élevage laitier

2nd accord-cadre
avec le Ministère en charge
de l'environnement

2011

2013

lancement du
programme
ficelles et filets
balles rondes

collecte des
filets paragrêle

2015

2016

lancement de l'initiative
ECO EPI pour la collecte
des équipements de protection
individuelle chimique usagés
signature du 3^{ème} accord-cadre
avec le Ministère en charge
de l'environnement

signature
du 1^{er} accord-cadre
avec le Ministère
en charge de l'agriculture

2018

Le succès d'une initiative volontaire

L'engagement volontaire des différents acteurs de la profession agricole a démontré son efficacité : les objectifs visés, définis en accord avec les pouvoirs publics, ont été atteints voire dépassés.

Le fonctionnement de la filière repose sur le principe de **responsabilité partagée** entre l'ensemble des professionnels de l'agro fourniture :

→ les utilisateurs professionnels, principalement agriculteurs, trient, préparent et apportent leurs déchets aux dates et lieux fixés par leurs opérateurs de collecte.

→ les opérateurs de collecte réalisent la collecte auprès des agriculteurs.

→ les metteurs en marché, industriels ou importateurs contribuent au financement des différents programmes de collecte et de valorisation, via une éco-contribution spécifique.

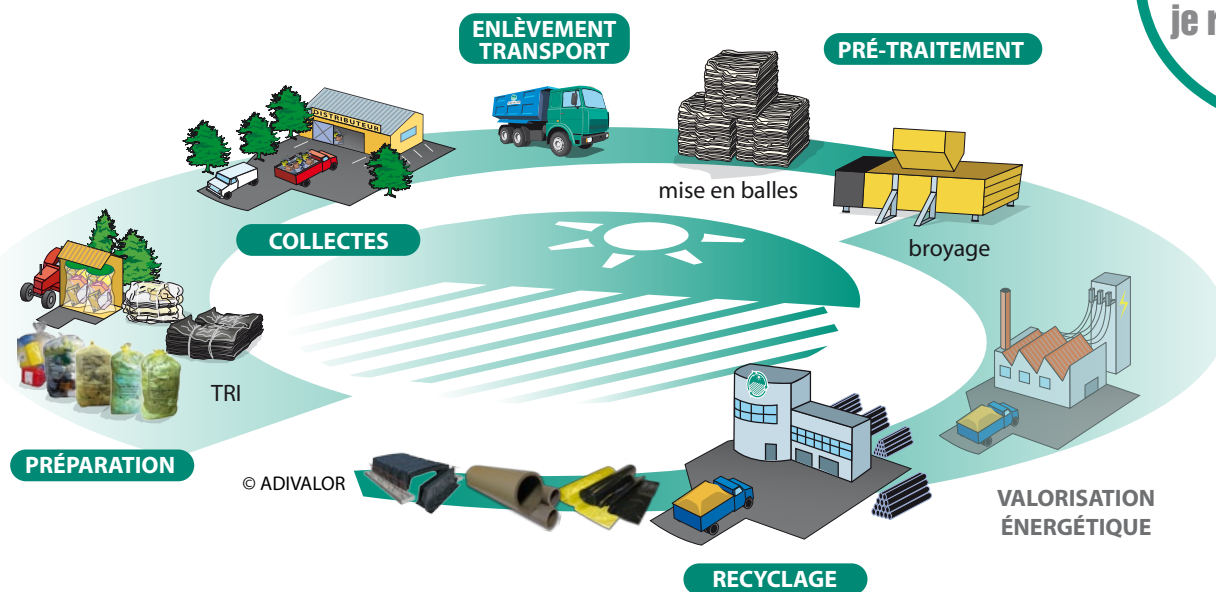


300 000 agriculteurs apporteurs

Appliquant les consignes de préparation de leurs déchets (nettoyage et tri lors de l'utilisation), les agriculteurs participent activement à la valorisation des déchets issus de leur activité. Les **Chambres d'agriculture** et d'autres organismes, appuyés par le **réseau FNSEA**, contribuent à l'organisation et à l'information sur les collectes.



Stéphane Travert (Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation) et Rémi Haquin (Président A.D.I.VALOR)



1 300 opérateurs de collecte

Ce sont, **à 90%, des coopératives et négociants agricoles**, mais également des concessionnaires, des entreprises de travaux agricoles, des groupes d'agriculteurs ou des collectivités territoriales. Ils réalisent, **auprès des agriculteurs, la collecte des déchets** issus de l'emploi des produits de l'agrofourniture qu'ils ont distribués, en mobilisant leurs collaborateurs et leurs moyens logistiques.

330 metteurs en marché contributeurs

Les **fabricants et importateurs** de plastiques, produits phytopharmaceutiques, engrais, semences certifiées et produits d'hygiène destinés à l'agriculture contribuent au financement des différents programmes de collecte et de valorisation : ils démontrent ainsi leur engagement pour une gestion responsable de leurs produits, sur l'ensemble de leurs cycles de vie.



Les pictogrammes A.D.I.VALOR, pour les emballages, et APE (Agriculture Plastique Environnement) pour les plastiques, indiquent que les produits commercialisés incluent dans leur prix une éco-contribution, et peuvent être ainsi collectés.

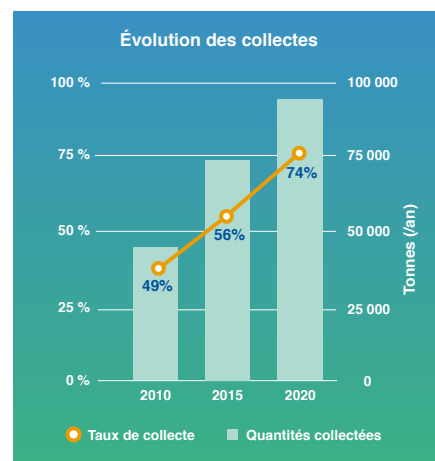
L'appui des pouvoirs publics



Le **Ministère en charge de l'environnement** et A.D.I.VALOR ont signé le 6 juillet 2016 un 3^{ème} accord-cadre pour la période 2016-2020. Un 1^{er} accord-cadre a par ailleurs été signé le 26 février 2018 avec le **Ministère en charge de l'agriculture**.

Ces accords visent à approfondir la collaboration entre A.D.I.VALOR et les services des Ministères, et confortent le succès de l'initiative volontaire de la profession agricole.

Les objectifs visés par les pouvoirs publics et A.D.I.VALOR sont ambitieux : atteindre, d'ici 2020, un taux de collecte moyen de 78%, équivalent à 90 000 tonnes collectées (+32% par rapport à 2014). 95% des emballages et plastiques collectés seront recyclés.



De l'agriculteur au valorisateur

Produits phytopharmaceutiques											
Fertilisants											
Semences certifiées											
Plastiques agricoles											
Produits d'hygiène de l'élevage laitier											
	2001	2002	2005	2007	2008	2009	2010	2012	2013	2015	2016

PPNU produits phytopharmaceutiques non utilisables
PE polyéthylène

PEBD polyéthylène basse densité
PEHD polyéthylène haute densité
PP polypropylène

Près de 90% des emballages et plastiques collectés sont recyclés



Chiffres-clés 2017

300 000 agriculteurs trieurs

1 300

opérateurs de collecte

7 000

points de collecte

330

industriels ou importateurs contributeurs

76 400 tonnes de plastiques et emballages usagés collectés

15 flux gérés séparément

11 300 tonnes de produits phytopharmaceutiques non utilisables éliminées en 15 ans

960 000 m³

transportés

34 000 demandes d'enlèvement



ACTIONNAIRES

APCA

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

ARES

Association pour la Récupération et le recyclage des Emballages de Semences

Coop de France - Métiers du grain

Coopératives agricoles de collecte et d'approvisionnement

COVADA

Collecte et Valorisation des Déchets Agricoles

CPA

Comité français des Plastiques en Agriculture

FNA

Fédération du Négoce Agricole

FNSEA

Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

InVivo

Union des Coopératives agricoles

SEPH

Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène

SOVEEA

Société de Valorisation des Eco-actions des Engrais et Amendements



AGRICULTEURS, DISTRIBUTEURS, INDUSTRIELS POUR LA **VALORISATION** DES DECHETS AGRICOLES

www.adivalor.fr - info@adivalor.fr

68 cours Albert Thomas - 69371 LYON CEDEX 08 - tél : 04 72 68 93 80 - fax : 04 72 68 93 81